



AMBASSADE DE SUISSE  
AU KENYA

CP	SL	ARO	PE			a/a
24.11	24.11					25.11
CP	SL	ARO	PE			CP
EPD		23.11.70		15		
Ref. L 311 - Burundi 2						

NAIROBI, le 13 novembre 1970

P. O. Box 20008 (CARGEN HOUSE)  
Tél. 28735

Réf.: 771.22.Bu. - P/S.  
ad t.311.Burundi 2 - CP/ng

Au Délégué à la Coopération technique  
Département Politique Fédéral

B E R N E

Université officielle  
de Bujumbura

Monsieur l'Ambassadeur,

Je vous remercie de votre lettre du 6 de ce mois par laquelle vous avez bien voulu me demander mon avis sur la création d'une faculté complète pour les sciences économiques à Bujumbura. Comme vous le savez, j'estime opportun de mettre sur l'université l'accent de notre coopération technique au Burundi, ainsi que cela a été esquissé dans l'échange de lettres du 19 novembre 1969. Ceci parce que l'instabilité politique et économique latente dans ce pays risque de compromettre des actions dans d'autres domaines. Dans un pays comme celui-ci où l'absence d'infrastructure sur tous les plans constitue un danger certain pour l'aboutissement d'actions isolées, l'université demeure le centre spirituel et éducatif pouvant former les cadres indispensables. Tant que l'université remplit cette fonction, elle peut, par les cadres issus d'elle, répandre l'esprit de la raison et de la connaissance et s'ériger en bastion contre l'anarchie. Considérant l'envergure de l'engagement que vous envisagez, il y aurait lieu de freiner nos efforts dans les autres secteurs, ne plus entreprendre de nouvelles actions et se contenter de mener à chef les projets en cours, ceci dans l'idée d'équilibrer nos prestations dans les différents pays de l'Afrique de l'Est.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE

